



LA SUEDE ACCORDE UN REMBOURSEMENT A ACOMPLIA™ (RIMONABANT) POUR LES PATIENTS EN SURPOIDS AVEC FACTEURS DE RISQUES ASSOCIES

*Ce nouveau remboursement, le troisième en un mois, après le Danemark et l'Irlande
donne un accès à plus de patients en Europe qui souffrent
de facteurs de risques cardiométaboliques multiples*

Paris, le 10 Novembre 2006 - Sanofi-aventis annonce aujourd'hui qu' Acomplia™ (rimonabant) récemment approuvé dans les 25 pays de l'Union Européenne a obtenu un remboursement des autorités suédoises - *Pharmaceutical Benefits Board (PBB) of Sweden* – pour le traitement des patients obèses avec un IMC (Indice de Masse Corporelle) supérieur à 35 kg/m², ou les patients en surpoids avec un IMC supérieur à 28 kg/m² avec facteurs de risque associés, tels que diabète de type 2 ou dyslipidémie. Acomplia™ est disponible en Suède à partir d'aujourd'hui.

Le remboursement suédois d'Acomplia™, premier médicament d'une nouvelle classe thérapeutique qui cible de multiples facteurs de risque cardiométabolique, est le troisième remboursement obtenu en Europe en un mois et fait suite aux remboursements obtenus au Danemark et en Irlande.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

A propos du risque cardiométabolique

Le risque cardiométabolique se compose d'un ensemble de facteurs susceptibles d'entraîner la survenue de maladies cardiovasculaires et/ou de diabète de type 2. Les principaux facteurs de risque sont l'obésité abdominale, des taux élevés de triglycérides (le « mauvais » cholestérol), des taux faibles de cholestérol HDL (le « bon » cholestérol), l'insulinorésistance, une glycémie élevée et l'hypertension artérielle.

A propos d'Acomplia™

Acomplia™ agit en bloquant sélectivement les récepteurs CB₁ présents dans le cerveau et dans les organes périphériques qui interviennent dans le métabolisme du glucose et des lipides (ou graisses), y compris le tissu adipeux, le foie, les voies digestives et les muscles. En bloquant les récepteurs CB₁, Acomplia™ freine la suractivation du système endocannabinoïde (système EC). Le système EC est un système physiologique découvert récemment, formé de récepteurs tels que les récepteurs CB₁, dont on a montré qu'il jouait un rôle important dans la régulation du poids corporel et de l'équilibre énergétique, ainsi que dans le métabolisme du glucose et des lipides.



Acomplia™ est indiqué en Europe pour le traitement des patients obèses (IMC = 30 kg/m²), ou en surpoids (IMC > 27 kg/m²) avec facteurs de risque associés, tels que diabète de type 2 ou dyslipidémie, en association au régime et à l'exercice physique.

L'approbation d'Acomplia™ (rimonabant), première molécule de sa classe thérapeutique, mise au point et développée par sanofi-aventis, se fonde sur des données d'efficacité et de tolérance extrêmement complètes, dont celles issues du programme d'essais cliniques RIO auxquels ont participé plus de 6600 patients à travers le monde, dont plus de 4500 pendant deux ans.

A propos de l'étude RIO

Les résultats du programme RIO montrent qu'administré à raison d'un comprimé de 20 mg par jour Acomplia™ (rimonabant) permet une réduction significative du poids et du périmètre abdominal, des taux d'HbA1c et de triglycérides, ainsi qu'une augmentation des taux de cholestérol HDL, le « bon » cholestérol.

Récemment publiés dans le Lancet, les résultats de l'étude RIO-Diabetes révèlent que le rimonabant (Acomplia) améliore significativement le poids, la glycémie et d'autres facteurs de risque cardiométabolique chez les patients diabétiques de type 2.

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est le 3^{me} groupe pharmaceutique mondial et le numéro 1 en Europe. Sanofi-aventis s'appuie sur une recherche internationale pour se développer dans sept domaines thérapeutiques majeurs : le cardiovasculaire, la thrombose, le cancer, les maladies métaboliques, le système nerveux central, la médecine interne et les vaccins. Sanofi-aventis est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New-York (NYSE : SNY).

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des événements, des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2005 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2005 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 222-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.